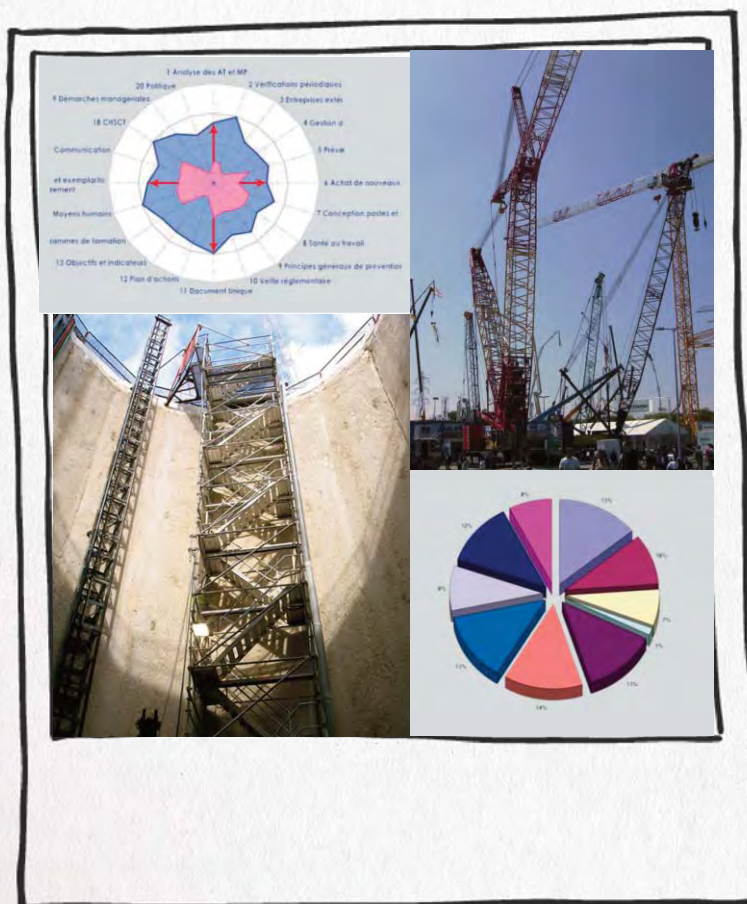


INDICATEURS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

>> RECOMMANDATION N°14/2009 DE LA CARSAT NORD-EST



Ce texte, élaboré par la CRAM Nord-Est et les partenaires sociaux du Comité Technique Régional n°3 des industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie, du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, des vêtements, des cuirs et peaux, est applicable aux entreprises des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges. Il a été adopté comme recommandation par l'ensemble des Comités Techniques Régionaux le 15 octobre 2009.

**Au 1^{er} juillet 2010, la CRAM Nord-Est s'appelle Carsat Nord-Est*

SOMMAIRE

Pages

PRÉAMBULE	1
1. MÉTHODOLOGIE	2
2. INDICATEURS	3
1. Indicateurs de résultats	3
2. Indicateurs de moyens et de risques	3
3. Propositions d'indicateurs	3
3. LIMITES DE LA MÉTHODE	5
1. Risques associés aux indicateurs	5
2. Autres outils disponibles	6
4. EXEMPLES D'APPLICATION DE LA MÉTHODE	7
ANNEXES	
Documents disponibles et liens utiles	7

PRÉAMBULE

La CRAM NORD-EST est chargée avec l'INRS de coordonner au niveau national les travaux institutionnels relatifs au thème « Management et Sécurité ». Celui-ci constitue un des trente huit champs coordonnés dont les travaux ont été initiés fin 2007 par la CNAMTS-DRP.

Conformément aux termes de l'article 15 du règlement intérieur des comités techniques régionaux, les membres du comité technique régional n° 3, réunis le 18 octobre 2007, ont décidé de désigner une Commission d'Étude Spécialisée chargée de réfléchir aux indicateurs de santé et sécurité au travail qu'il était opportun de déterminer pour les entreprises relevant des activités du CTR 3.

Ce travail, mené par les partenaires sociaux doit ainsi permettre de prolonger la réflexion qui est menée au niveau national en expérimentant régionalement la mise en place d'actions collectives relatives aux systèmes de management de la sécurité et de la santé au travail.

Les membres de ce groupe se sont fixés comme objectifs de :

- ✓ rendre les entreprises autonomes en les aidant à structurer leur réflexion et à s'organiser en matière de prévention des risques professionnels,
- ✓ viser dans un premier temps les entreprises ayant un effectif de 20 à 200 salariés,
- ✓ concentrer plus particulièrement la démarche sur les entreprises ayant une sinistralité supérieure à la moyenne.

Le moyen choisi pour répondre à ces objectifs est l'élaboration d'une note technique définissant une méthodologie adaptée à la PME qui reprend les principes retenus dans le document INRS ED 6013 ainsi que le document « indicateurs et tableaux de bord de sécurité » édité par " Les techniques de l'ingénieur " ; une batterie d'indicateurs accessibles aux PME et pouvant être regroupés selon qu'ils sont relatifs à des résultats, à des moyens ou à des risques.

Le suivi de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise doit pouvoir se mesurer. Les indicateurs Taux de Fréquence (TF) et Taux de Gravité (TG) que les entreprises ont l'habitude d'utiliser ne semblent pas suffisants pour être le reflet dans la durée de l'efficacité d'une politique d'entreprise. Une entreprise qui souhaite diversifier les indicateurs pour mesurer une amélioration continue trouve peu d'aide documentaire sur le sujet.

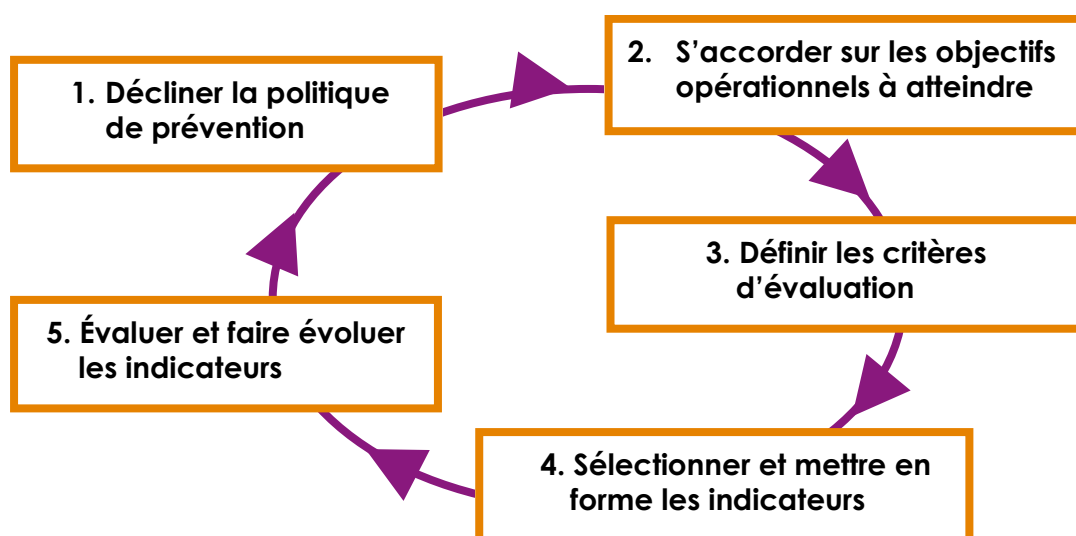
Cette recommandation s'adresse aux entreprises de l'ensemble des activités relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale.

1. MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs Santé et Sécurité au Travail (S&ST) doivent être adaptés à chaque contexte particulier d'entreprise (taille, ressources, secteur d'activité, nature des risques ...). La définition d'indicateurs « Standards » ou « Prêts à utiliser » n'a donc pas de sens. Cependant afin de guider les acteurs de l'entreprise il est apparu utile de donner des exemples d'indicateurs. Il reste bien clair que seuls le dialogue avec tous les acteurs concernés de l'entreprise et la recherche de consensus peuvent mener à des indicateurs pertinents et réellement utilisés.

Il est rappelé à cet égard que l'utilisation d'une méthodologie éprouvée peut permettre d'atteindre cet objectif. La méthodologie proposée dans les brochures INRS ED 6013 et ED 6014 a servi de point de départ à l'élaboration de ce document.

Le résumé ci-après en rappelle les principales étapes :



1. Décliner la politique de prévention

La politique définit les grands axes de développement de l'entreprise sur le moyen ou le long terme. Elle est portée par la direction générale. Elle peut se traduire en thèmes jugés prioritaires, eux-mêmes déclinables en objectifs stratégiques.

2. S'accorder sur les objectifs opérationnels à atteindre

Les objectifs stratégiques sont déclinés en objectifs opérationnels. Cette déclinaison doit être menée de façon collective et participative.

3. Définir des critères d'évaluation

Il s'agit de repérer, pour les objectifs opérationnels choisis, les informations qui pourront faire l'objet d'une évaluation.

4. Sélectionner et mettre en forme les indicateurs

Les indicateurs s'expriment sous forme de données objectivables le plus souvent chiffrées : valeurs brutes, ratios, taux ... Ils permettent de vérifier l'évolution de l'indicateur dans le temps par rapport à une référence.

5. Évaluer et faire évoluer les indicateurs

Les objectifs et les indicateurs doivent être remis à jour régulièrement ou lors de changements éventuels (objectifs atteints ou devenant caducs, modification des moyens ou de l'organisation ...).

2. INDICATEURS

La mise en œuvre de cette recommandation est facilitée si l'entreprise a mis en place certains pré-requis : accessibilité aux textes réglementaires et documentaires, existence d'une veille réglementaire, existence d'une procédure opérationnelle et dynamique d'évaluation des risques, définition d'une politique et d'une stratégie SST de l'entreprise, mise en place du droit d'expression, définition d'objectifs, disponibilité et suivi des EPI.

Le système de mesurage des performances santé et sécurité au travail d'une entreprise doit intégrer à la fois des indicateurs de résultats et des indicateurs de moyens et de risques (pro-actifs).

Ceux-ci doivent être Simples, Mesurables, Accessibles, Réalistes et Temporels (SMART).

2.1 Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats (taux de fréquence et de gravité) ne sont utilisables que pour des entreprises ou des entités disposant de données statistiquement significatives. Ils peuvent entraîner des stratégies de prévention à court terme, voire des dérives telles que la sous-déclaration des accidents et des incidents ...

Ils sont utilisés pour enquêter, analyser les défaillances : les accidents du travail, les maladies professionnelles, les incidents graves.

2.2 Indicateurs de moyens et de risques

Les indicateurs de moyens et de risques induisent de meilleures stratégies de prévention que les indicateurs de fréquence et de gravité. C'est ce découpage entre les deux types d'indicateurs qui a été utilisé pour la présente recommandation.

Ils sont utilisés pour vérifier que les actions d'anticipation sur les défaillances sont menées dans de bonnes conditions.

Nota : Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 oblige l'employeur à transcrire l'évaluation des risques de son entreprise dans un " document unique " (voir guide d'évaluation des risques ED 840 édité par l'INRS).

Ces indicateurs doivent aider celui-ci à classer les risques et élaborer un plan d'action de prévention.

2.3 Propositions d'indicateurs (critères d'évaluation)

➤ Exemples d'indicateurs de résultats

▪ Statistiques financières et de gestion :

1. **Montant des cotisations AT/MP** : taux de cotisation AT/MP, taux de l'entreprise/taux de la profession, ...
2. **Répartition des AT/MP** : ratios AT/MP en nombre et en coût, ...

▪ Statistiques d'accidents :

1. **Accidents du travail avec arrêt** : $tf1$ (1), tg , tf de l'entreprise/ tf de la profession, ...
2. **Sinistralité routière (mission)** : nb. d'accidents/kms parcourus, ...
3. **Accidents de trajet avec et sans arrêt** : nb., ...
4. **Accidents du travail sans arrêt** : $tf2$ (2), nb., ...
5. **Soins (passage à l'infirmier ou utilisation d'une boîte de secours)** : $tf3$ (3), ...
6. **Presqu'accidents ou incidents (événements) signalés** : nb d'évènements, nb. d'évènements analysés/nb. d'évènements signalés, nb. d'évènements/nb. d'accidents avec arrêt, ...

▪ Statistiques de maladies professionnelles :

1. **Maladies avec arrêt** : nb. de déclarations, ...
2. **Maladies sans arrêt** : nb. de déclarations, ...
3. **Plainte ou douleur** : nb. de passages à l'infirmier ou d'utilisation d'une boîte de secours, ...

▪ Autres statistiques de dysfonctionnements :

1. **Évolution de l'absentéisme** : nb. d'absents, ...
2. **Droit d'alerte et de retrait** : nb., ...
3. **PV de l'IT et injonctions de la CRAM** : nb., ...
4. **Postes aménagés suite aux conséquences d'un AT** : nb., ...
5. **Accidents matériels** : nb., coût, coût/chiffre d'affaire, ...

(1) $tf1$ = nb. d'AT avec arrêt/ 10⁶ heures travaillées

(2) $tf2$ = nb. d'AT sans arrêt/10⁶ heures travaillées

(3) $tf3$ = nb. de soins à l'infirmier/10⁶ heures travaillées

➤ Exemples d'indicateurs de risques et de moyens (pro-actifs)

▪ Exigences légales et autres :

1. **Accessibilité aux textes réglementaires et brochures (Code du Travail, éditions législatives, ED de l'INRS, recommandations, ...)** : O/N, ...
2. **Textes et brochures identifiés et disponibles dans l'entreprise en relation avec l'Évaluation des Risques Professionnels** : nb., ...
3. **Recours à une source réglementaire ou technique** : fréquence, nb., ...
4. **Prise en compte des textes nouveaux et applicables** : O/N, ...

▪ Risques (référence à l'ED 840 de l'INRS concernant l'élaboration du Document Unique) :

1. Critères globaux :

- a. **Existence d'une méthodologie** : O/N, ...
- b. **Identification des dangers et estimation des risques** : O/N, nb. de risques, nb. risques/dangers identifiés, ...
- c. **Hiérarchisation des risques** : O/N, ...
- d. **Révision** : fréquence, ...

2. Risques spécifiques :

- a. **Risques chimiques/biologiques** : nb. de produits Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR), nb. de fiches de données de sécurité (FDS)/nb. de produits, existence d'une métrologie, concentration des poussières, fumées, vapeurs, gaz et comparaison aux Valeurs Limites d'Exposition (VLE) ou Valeurs limites de Moyenne d'Exposition (VME), ...
- b. **Risques physiques (bruit, électricité, vibration, ambiance thermique, éclairage, rayonnements, ...)** : nb. de mesures hors normes/nb. total des mesures, ...
- c. **Risques liés à l'activité physique (TMS)** : nb. de postes à risque/nb. total de postes⁽⁴⁾, ...
- d. **Risques Psychosociaux** : prise en compte (O/N) par le SST, résultat d'un questionnaire⁽⁵⁾, ...
- e. **Risque routier et circulation interne** : nb. kms parcourus, litres de carburant, nb. de croisements multiples (Véhicules Légers (VL), Poids Lourds (PL), chariots, piétons, ...), ...
- f. **Risques de chute (hauteur, plain pied, ...)** : nb. de tâches nécessitant un travail en hauteur, ...
- g. **Incendie-explosion** : nb. d'extincteurs percutés/nb. total d'extincteurs, nb. et quantité de produits inflammables sur le site, surface zone ATEX/surface totale, ...
- h. ...

▪ Management des hommes :

1. **Implication du personnel et dialogue social** : nb de personnes ayant fait des propositions/total de l'effectif, % de salariés ayant participé à des groupes de travail, ...
2. **Fonctionnement CHSCT-DP** : fréquence des réunions, nb de membres/obligations réglementaires, taux de participation aux réunions de CHSCT (plans de prévention, inspections, ...), ...
3. **Prise en compte des facteurs Hygiène Sécurité et Conditions de Travail dans les entretiens d'évaluation individuels d'activité** : % d'entretiens intégrant les aspects sécurité, % de managers formés sécurité, ...
4. **Consultation et communication (entretiens, questionnaires, fiches d'amélioration, suggestions, ...)** : nb de fiches d'améliorations/processus ou activité, ...
5. **Suivi des réunions de sécurité** : % de salariés participants, ...

▪ Organisation et maîtrise opérationnelle :

1. **Existence d'un plan d'action résultant du document unique** : nb. d'actions prévues/nb. de risques identifiés
2. **Formation** : % de thèmes relatifs à la sécurité, % de salariés formés, % du budget formation relatif à la sécurité, nb. d'actions de formation à la sécurité, nb. de salariés intérimaires formés au poste/nb. total de salariés intérimaires, ...

⁽⁴⁾ méthodes CRAM-INRS, OREGÉ

⁽⁵⁾ voir ED 6011 et 6012 / méthodes Karasek, WOCCQ

3. **Conception et suivi des projets** : nb. de cahiers des charges intégrant des critères S&ST/nb. de cahiers des charges, nb. de réceptions S&ST/nb. d'installations conçues, ...
4. **Réalisation** : nb. de propositions réalisées/nb. de propositions émises, % de suggestions retenues, nb. de risques traités l'année n/nb. de risques identifiés l'année n-1, ...
5. **Traitement des situations d'urgence (incendie, accident, ...)** : nb. de SST opérationnels/effectif total, atelier ou équipe, nb. d'exercices d'évacuation/atelier, nb. d'équipiers de première intervention/effectif total, atelier ou équipe, ...
6. **Équipements de Protection Individuelle (EPI)** : % des postes soumis aux EPI (opportunité), % de port, ...
7. **Suivi médical** : visites réalisées/visites planifiées, ...
8. **Prise en compte des « principes généraux de prévention »** : nb. de suppressions, nb. de substitutions, nb. de confinements, ...
9. **Entreprises extérieures** : nb. de plans de prévention/nb. de contrats de prestation passés, ...
10. **Produits chimiques** : nb. de FDS/nb. total de produits, ...

▪ **Réalisation et gestion des analyses :**

1. **Actions correctives et préventives** : actions réalisées/actions prévues (plan d'action Document Unique/ CHSCT/DP/audits/analyses(6), ...), ...
2. **Audits** : nb. d'audits réalisés/nb. d'audits prévus, nb. de non conformités, ...
3. **Visites et inspections planifiées** : nb. de visites et inspections réalisées/idem prévues, nb. d'auditeurs externes validés par le CHSCT/nb. total d'auditeurs externes, nb. d'observations et remarques, ...

3. LIMITES DE LA MÉTHODE

3.1. Risques associés aux indicateurs

Comme tout outil, les indicateurs sont susceptibles d'être utilisés à mauvais escient c'est-à-dire en oubliant les objectifs visés. Ce qui suit attire l'attention sur un certain nombre de dérives possibles liées à leur utilisation.

Les données produites par un indicateur de sécurité ont souvent des conséquences sur les personnes (par exemple en matière de respect de consignes pour un opérateur ou d'exemplarité pour un cadre). Une dérive possible sera alors d'agir sur l'indicateur plutôt que sur la réalité de la situation examinée, objet de la mesure. L'indicateur devient alors l'objectif.

Par exemple :

Objectif : organiser des réunions sécurité.

Indicateurs : nombre de réunions « sécurité » organisées.

Dérive possible : organisation de réunions dépourvues de tout contenu.

Il convient de rester vigilant sur les démarches permettant de contourner certains indicateurs :

- . non déclaration,
- . externalisation des activités à risque,
- . recours à la main d'œuvre intérimaire, ...

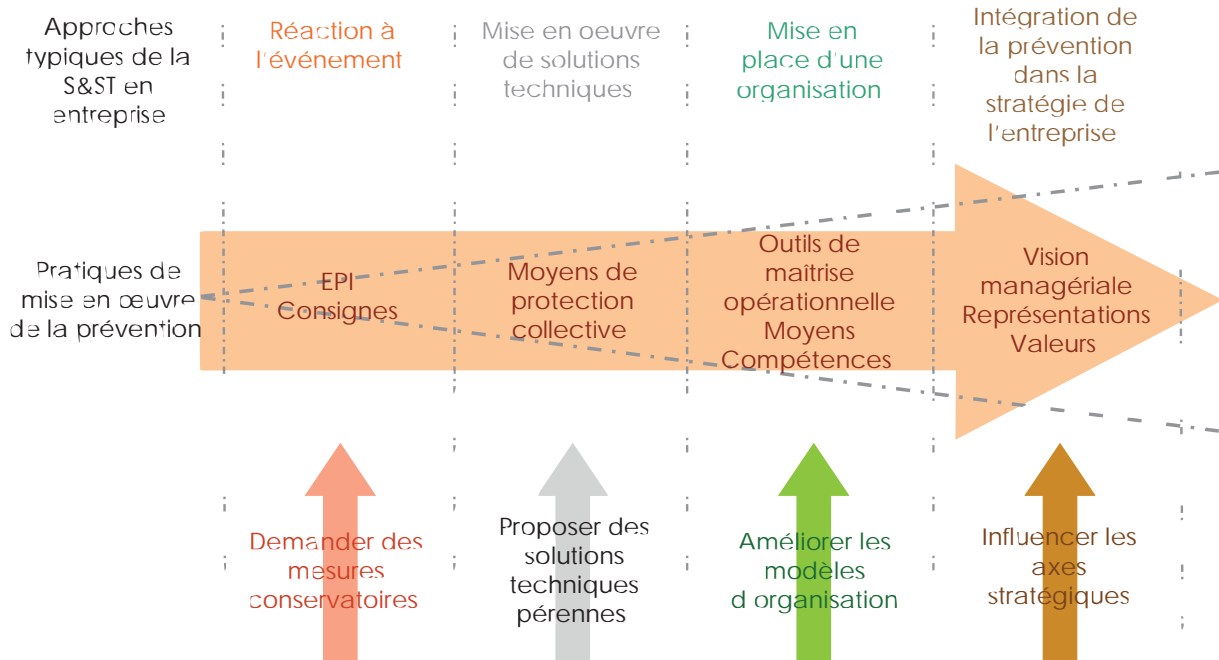
Rappelons que dans le domaine de la prévention des risques professionnels, la logique assurantielle n'est pas suffisante, la finalité n'étant pas une gestion économique du risque, mais une gestion sociale, visant à atteindre le niveau de risque le plus bas possible. Les indicateurs doivent donc être construits dans cette perspective, au risque sinon d'un dévoiement de leur raison d'être.

(6) Arbre des causes, AMDEC, 5S, ...

3.2 Autres outils disponibles

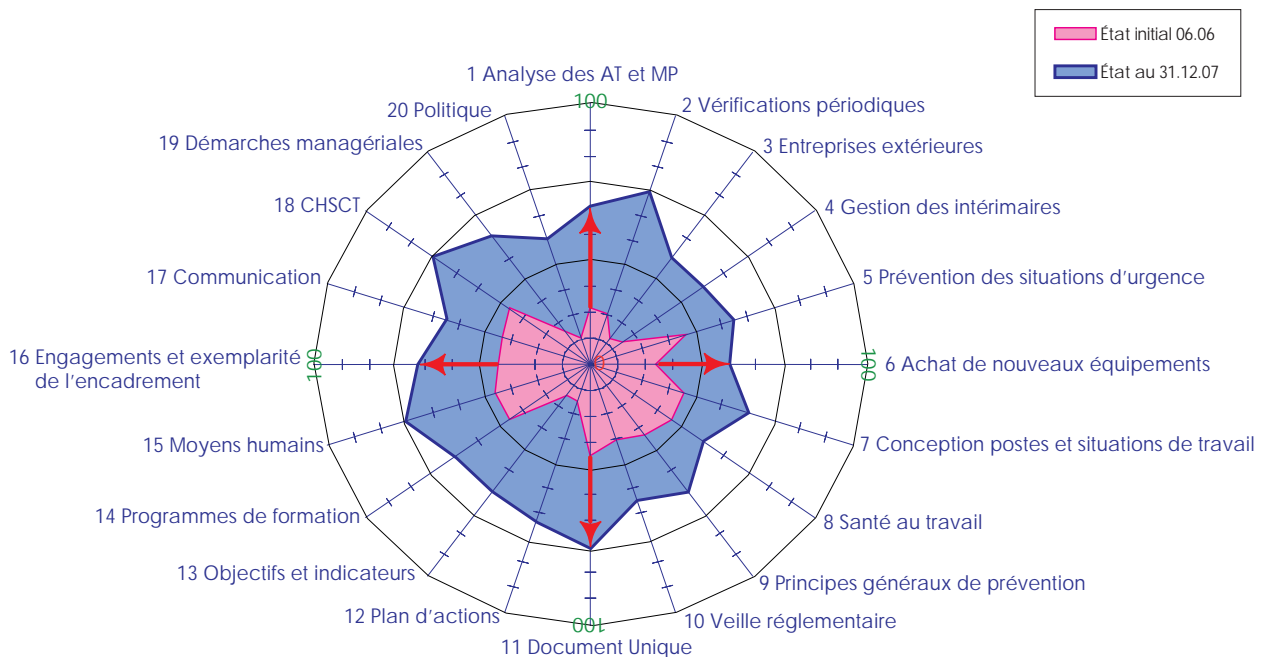
Approche globale : démarche d'amélioration du management de la Prévention

Cette démarche permet de positionner l'entreprise, suivant une typologie déterminant 4 catégories d'entreprise dans l'approche de la gestion de la Santé et Sécurité au Travail et met en évidence les stratégies d'amélioration du management de la prévention des risques professionnels.



Grille de Positionnement en Santé et Sécurité au Travail (GP - SST) : exemple de l'application menée en 2006 en Pays de la Loire.

Il s'agit d'une grille d'évaluation qui permet d'aider à positionner la démarche de prévention des risques professionnels de l'entreprise en la confrontant à la description de situations types. Chaque thème permet de codifier les pratiques observées sur une échelle d'actions et fait l'objet d'une cotation sous forme d'une valeur comprise entre 0 et 100. Les voies de progrès apparaissent ainsi naturellement par rapport à la situation optimale (cotation 100 sur l'échelle).



4. EXEMPLES D'APPLICATION DE LA MÉTHODE

Thème	Risques Chimiques en Laboratoire		
Objectif stratégique	Maîtriser les risques Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique		
Objectifs opérationnels à atteindre	Faire l'inventaire	Substituer	Confiner
Critères d'évaluation	FDS	CMR substitués	Nombre de boîtes de confinement disponibles
Indicateurs	% FDS disponibles de moins de 3 ans (à jour, en français, ...)	CMR substitués/CMR totaux	Nombre de boîtes de confinement achetées
Valeur à atteindre	100 %	10 % 2007 25 % 2008	3 à acheter

Thème	Circulation routière		
Objectif stratégique	Réduire les risques d'atteinte à la santé liés à l'usage professionnel d'un véhicule		
Objectifs opérationnels à atteindre	Réduire le nombre de KM parcourus en voiture par personne	Développer la visioconférence	Augmenter le niveau de sécurité des véhicules
Critères d'évaluation	KM parcourus en voiture par personne	Nombre de salles de réunion équipées	Nombre de véhicules équipés d'ABS, airbags, ESP
Indicateurs	KM parcourus en voiture par personne année N/KM parcourus en voiture par personne année N-1	Nombre de salles équipées/Nombre total de salles	Nombre de véhicules équipés d'ABS, airbags, ESP : Nombre total de véhicules
Valeur à atteindre	-20 %	5 %	80%

ANNEXES

Documents disponibles :

ED 6013 : Management de la santé et de la sécurité au travail. Construire vos indicateurs pour atteindre vos objectifs (Brochure INRS)

ED 6014 : Management de la santé et de la sécurité au travail. Optimisez votre gestion par des objectifs et des indicateurs pertinents (Brochure INRS)

Liens utiles :

www.risquesprofessionnels.ameli.fr

www.inrs.fr

www.carsat-nordest.fr, rubrique "salariés et chefs d'entreprise"

ARDENNES**Carsat Nord-Est****Département Prévention des Risques Professionnels**39 avenue Charles-de-Gaulle
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Tél. 03 24 57 60 53

Fax. 03 24 57 45 82

antenne08.prevention@carsat-nordest.fr

AUBE**Carsat Nord-Est****Département Prévention des Risques Professionnels**49, rue Louis Ulbach
10000 TROYES

Tél. 03 25 73 31 91

Fax. 03 25 80 68 90

antenne10.prevention@carsat-nordest.fr

MARNE**Carsat Nord-Est****Département Prévention des Risques Professionnels**14, rue du Ruisseaulet - BP 402
51064 REIMS Cedex

Tél. 03 26 84 41 57

Fax. 03 26 84 41 58

antenne51.prevention@carsat-nordest.fr

HAUTE-MARNE**Carsat Nord-Est****Département Prévention des Risques Professionnels**18, boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny
CS 22028

52915 CHAUMONT Cedex

Tél. 03 25 02 85 50

Fax. 03 25 02 85 49

antenne52.prevention@carsat-nordest.fr

MEUSE**Carsat Nord-Est****Département Prévention des Risques Professionnels**81 à 85 rue de Metz
54073 NANCY Cedex

Tél. 03 83 34 15 20

Fax. 03 83 34 48 70

antenne55.prevention@carsat-nordest.fr

MEURTHE-ET-MOSELLE**Carsat Nord-Est****Département Prévention des Risques Professionnels**81 à 85 rue de Metz
54073 NANCY Cedex

Tél. 03 83 34 18 88

Fax. 03 83 34 48 70

antenne54.prevention@carsat-nordest.fr

VOSGES**Carsat Nord-Est****Département Prévention des Risques Professionnels**81 à 85 rue de Metz
54073 NANCY Cedex

Tél. 03 83 34 15 20

Fax. 03 83 34 48 70

antenne88.prevention@carsat-nordest.fr

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Nord-Est

Département Prévention des Risques Professionnels

81 à 85 rue de Metz - 54073 NANCY Cedex

documentation.prevention@carsat-nordest.fr

Recommandation consultable et téléchargeable sur le site : www.carsat-nordest.fr, rubrique « Entreprises »